

Senerflex GDC avec mortier de placage MaxGrip

Système de revêtement extérieur avec membrane isolante continue résistant à l'air et à l'eau et mortier de placage MaxGrip, un mortier à haute résistance spécialement formulé pour l'adhésion des pierres naturelles ou préfabriquées, des carreaux de céramique et des placages de brique mince.

Description du système

Le Senerflex GDC avec mortier de placage MaxGrip est un système de revêtement mural qui évacue l'humidité et offre une isolation continue. Il est muni d'une membrane Senersshield étanche à l'air et à l'eau qui est appliquée à l'état liquide, un système de drainage de l'humidité, un panneau isolant extérieur continu à cavités géométriques GDDC et un mortier de placage MaxGrip spécialement formulé pour l'adhésion des pierres naturelles ou préfabriquées, des carreaux de céramique et des placages de brique mince.

Indications

Le Senerflex GDC avec mortier de placage MaxGrip est utilisé pour la construction et la refecton des murs extérieurs des structures commerciales, institutionnelles et résidentielles. Il est utilisé lorsqu'un drainage ou un écran pare-pluie de classe PB EIFS est souhaité ou requis pour satisfaire au code.

Substitution de matériaux

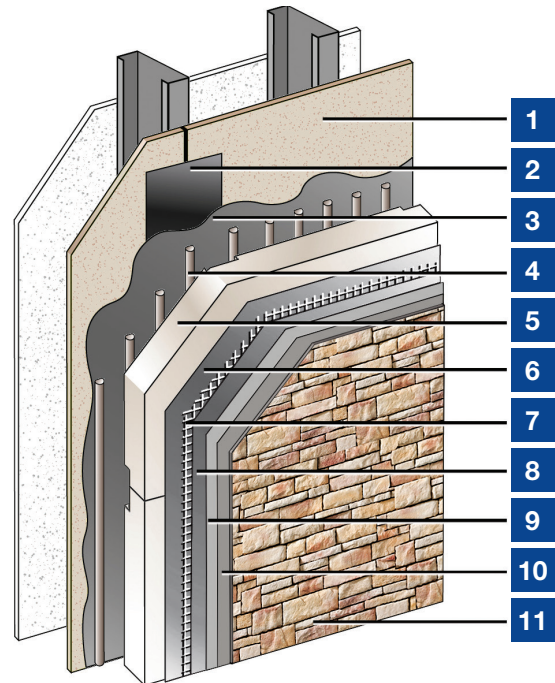
La substitution des matériaux aura des répercussions négatives sur le rendement du système et annulera la garantie, à moins d'avoir été approuvée par écrit par BASF Wall Systems.

Garantie

Garantie limitée de 12 ans sur la main-d'œuvre, les matériaux et le drainage. La garantie s'étend à la charpente et au revêtement en plus du Senerflex GDC avec mortier de placage MaxGrip.

Restrictions

- Pour l'utilisation sur les murs verticaux au-dessus du niveau du sol. Le système doit se terminer au moins 200 mm (8 po) au-dessus du niveau du sol.
- Il n'est pas permis d'ajouter des additifs aux produits BASF, à moins d'être approuvés par écrit par BASF Wall Systems
- Tous les produits doivent être installés à une température ambiante et de substrats d'au moins 4 °C (40 °F), à moins d'indication contraire dans le bulletin de produit BASF.
- Protéger tous les travaux de la pluie pendant au moins 24 heures après l'application et jusqu'à ce qu'ils soient secs.
- Tous les produits doivent être entreposés conformément aux instructions figurant dans le bulletin de produit BASF pertinent.
- Tous les substrats doivent être propres, secs et sans irrégularités planaires supérieures à 6 mm par 3 m (1/4 po par 10 pi).
- Le poids du placage ne doit pas dépasser 6,8 kg par mètre carré (15 lb par pied carré).



1. Substrats acceptables** :
Panneaux de ciment PermaBase® et autres panneaux de ciment conformes à la norme ASTM C1325 (type A - extérieur); béton coulé/ouvrage de maçonnerie; revêtements de type ASTM C1177, y compris les revêtements Weather Defense™ Platinum, GreenGlass®, eXP™, et GlasRoc®, les revêtements à tapis de verre Securock™ et les revêtements extérieurs DensGlass®; DensElement (revêtements seulement), les revêtements de gypse (ASTM C79/C1396); les revêtements en contreplaqué Exposition I ou pour l'extérieur (grade C/D ou mieux), et les panneaux de grandes particules orientées Exposition I; Huber Zip (revêtement seulement).
2. Renfort de joint approuvé : BASF MaxFlash ou toile de revêtement encastrée dans Senersshield-R/-RS/-VB
3. Senersshield-R/-RS/-VB
4. Adhésif Senergy
5. Panneau isolant GDC
6. Couche de base Senergy
7. Treillis d'armature BASF Intermediate 12
8. Couche de base Senergy
9. Enduit de parement de mortier de placage MaxGrip de BASF
10. Mortier de placage MaxGrip de BASF
11. Placage collé**

** (d'un autre fabricant)

Senerflex GDC avec mortier de placage MaxGrip

Énoncé de garantie

BASF garantit que ce produit est exempt de tout défaut de fabrication et respecte les propriétés techniques décrites dans la fiche de produit en vigueur, s'il est utilisé comme indiqué pendant sa durée de vie. L'obtention de résultats satisfaisants dépend non seulement de la qualité des produits, mais aussi de nombreuses circonstances indépendantes de notre volonté. **BASF N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, SUR SES PRODUITS, NOTAMMENT DES GARANTIES MARCHANDES OU DE CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER.** Le seul et unique recours de l'acheteur pour toute réclamation concernant ce produit, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations faisant état d'une violation de garantie, de négligence, de responsabilité stricte ou autre, est l'expédition à l'acheteur d'une quantité de produit égale à celle qui n'est pas conforme à la garantie ou le remboursement du prix d'achat de ce produit, à la seule discrétion de BASF. En l'absence de garantie prolongée BASF, toute réclamation concernant ce produit doit être reçue par écrit dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'expédition. L'acheteur renonce aux réclamations déposées après ce délai. **BASF NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF (Y COMPRIS LA PERTE DE PROFITS) OU PUNITIF DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.**

L'acheteur doit déterminer l'adéquation des produits à l'utilisation prévue et assume tous les risques et responsabilités à cet égard. Les renseignements contenus dans le présent guide, et tout autre conseil technique formulé ultérieurement, reposent sur l'expérience et les connaissances actuelles de BASF. Cependant, BASF n'assume aucune responsabilité quant à la communication de tels renseignements ou conseils, y compris dans la mesure où ces renseignements ou conseils peuvent être liés aux droits de propriété intellectuelle de tiers, en particulier les droits de brevet. De plus, aucune relation juridique ne peut être créée ou entraînée par la présentation de ces renseignements ou conseils techniques. BASF se réserve le droit d'apporter des changements selon les progrès technologiques et les développements ultérieurs. L'acheteur ou des produits doit les tester pour déterminer leur adéquation à l'application et à l'utilisation prévues avant de procéder à leur application complète. Seuls des experts peuvent vérifier le rendement du produit décrit ici en procédant à des essais.